



Les impacts du projet Simandou sur les communautés

face aux défis du non fonctionnement correct des
mécanismes locaux de gestion des plaintes

Rapport annuel

des comités de suivi des impacts
du projet Simandou

Septembre 2024



1 Introduction

En Guinée, le projet de fer de Simandou en phase de développement, est un projet d'envergure qui suscite à la fois des espoirs de développement économique et social et des préoccupations quant à son impact sur les communautés locales et l'environnement. Face à la pression politique depuis le coup d'Etat de 2021, plusieurs accords ont été signés entre le gouvernement, Rio Tinto SIMFER et Winning Consortium Simandou (WCS). Les deux (2) entreprises promotrices du projet conjuguent les efforts pour respecter leurs engagements notamment celui de l'accord cadre de 2022 qui prévoit que le projet rentre en exploitation au 31 mars 2025.

Dans ce contexte, une initiative communautaire de suivi-citoyen a vu jour le long du corridor au courant de l'année 2023 pour garantir que les droits des communautés affectées soient respectés et que les obligations sociales et environnementales soient effectivement mises en œuvre conformément au cadre légal national et les normes et standards auxquels les deux entreprises se sont librement engagées à respecter.

Dans un premier temps, la création de comités de suivi dans les localités de Forécariah, Kindia, Mamou et Kérouané rendu possible grâce à l'appui technique de l'ONG Action Mines Guinée (AMINES), a permis d'impliquer directement les populations locales dans le suivi et la documentation des impacts du projet. Ces comités ont joué un rôle essentiel en sensibilisant les populations sur les enjeux du projet, en documentant les impacts sur l'environnement, en identifiant les préoccupations et en faisant remonter les informations aux autorités et aux entreprises responsables à travers des plaintes et des rapports de plaidoyer

Répresentation des différentes Zones d'impacts

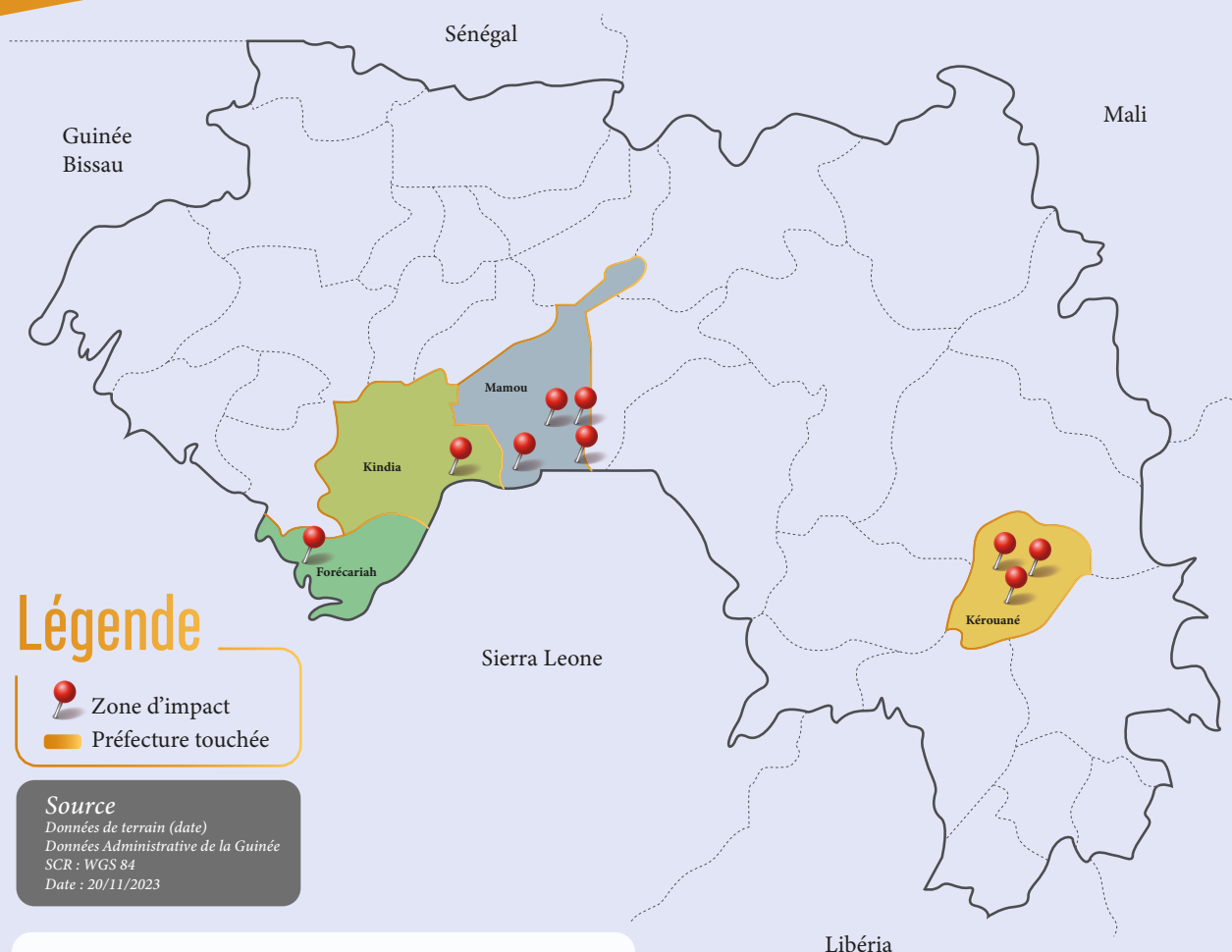




Image 1 : Carte des localités d'intervention du projet de suivi

Légende

-  Zone d'impact
-  Préfecture touchée

Source

Données de terrain (date)
Données Administrative de la Guinée
SCR : WGS 84
Date : 20/11/2023

Depuis leur opérationnalisation, les comités ont chacun produit trois (3) rapports d'impacts trimestriels qui ont été déjà partagés avec les entreprises et mis à la place publique.

Ce présent rapport fournit un résumé des impacts documentés, portés à la connaissance des entreprises et contenus dans les différents rapports trimestriels produits par les comités. Il couvre la période d'août 2023 à septembre 2024. Par extension prend en compte des données d'août et septembre 2024 pour des fins de mise à jour utiles. Des discussions sont en cours avec WCS pour la mise à jour de l'état d'évolution de la réparation des impacts.

3 Rapports d'impacts trimestriels

produits par comité ont été déjà partagés avec les entreprises



2

Résumé exécutif



Image2 : Sensibilisation communautaire à Singuelen zone du port du projet Simandou avec le comité de suivi de Forécariah

Au cours de la période de ce rapport, les comités ont organisé des campagnes de sensibilisation dans les quatre (4) localités qui ont touché directement deux milles sept cent soixante-dix-neuf (2 779) personnes dont sept cent vingt-quatre (724) femmes.

Cette activité a permis, d'informer les communautés à la fois sur les opportunités du projet Simandou, mais aussi sur ses enjeux et ses risques au niveau social et environnemental. Elle a ainsi favorisé la mobilisation communautaire et la nécessité pour les personnes affectées de saisir les voies de recours légales pour résoudre leurs différends avec les entreprises

04
localités
sensibilisées



724
femmes



2779
personnes
touchées



Août 2023 à juillet 2024

1

Forécariah

Localité

(Port / WCS et Rio Tinto)

465
personnes
touchées

 77 femmes

2

Mamou

Localité

(Chemin de fer/WCS)

610
personnes
touchées

 153 femmes


3

Kindia

Localité

(Chemin de fer/WCS)

504
personnes
touchées

 167 femmes


4

Kérouané

Localité

(WCS mine)

1200
personnes
touchées

 327 femmes

Du point de vue documentation, les comités de suivi ont au cours de cette période, documenté vingt-neuf (29) cas d'impacts (collectifs et individuels) du projet sur les communautés et l'environnement. Ils ont saisi au nom des personnes affectées les entreprises directement concernées. Sur l'ensemble des plaintes déposées au niveau du mécanisme de gestion de grief des entreprises, aucune n'a été résolue conformément au délai prévu. A date, seulement quatre (4) ont été résolues avec acceptation des plaignants, six (6) avec une compensation jugée dérisoire par les communautés, onze (11) sont en cours de résolution depuis plusieurs mois et huit (8) plaintes n'ont pas été reconnues par l'entreprise WCS à date et les négociations continuent.

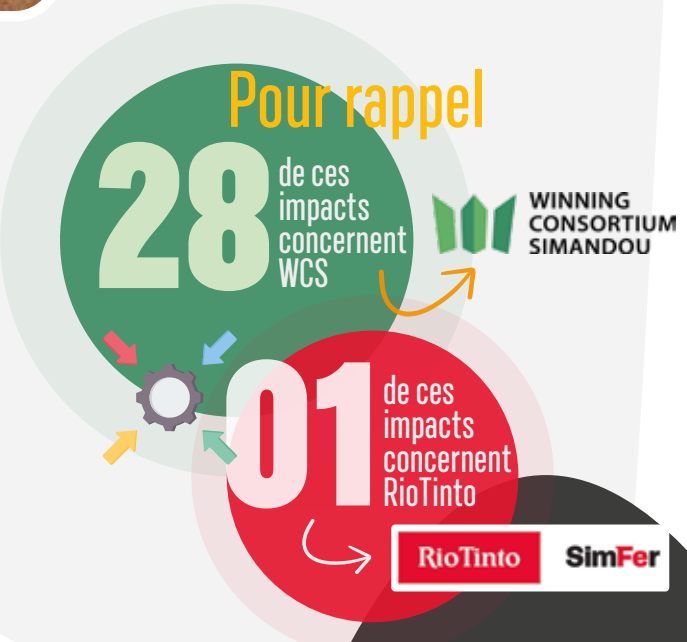


Image3 : De la gauche vers la droite, images de fissure de maisons dans le district de Sékhousoria/Madina Oula, destruction des filets de pêche dans la CR de Kaback, Pollution de domaine cultivable non compensé dans la CR de Ouré-Kaba et réunion de négociation dans la CR de Damaro



La raison réside dans le fait que la première phase de ce plaidoyer a touché principalement les zones d'intervention de WCS qui était en avance sur les travaux de construction des infrastructures. Toutefois , le plaidoyer sera beaucoup plus élargi aux zones d'intervention de Rio Tinto SimFer avec l'intensité des activités sur les infrastructures en cours .

Le principal constat révèle un fonctionnement plutôt défaillant du système de gestion interne des griefs établis par les entreprises du projet et prouve la nécessité de renforcer la transparence et la collaboration avec les communautés et la société civile guinéenne.



Sur les 29 cas d'impacts (collectifs et individuels) identifiés et documentés dans les quatre préfectures nous avons :

00

Plainte résolue dans le délais établis par le mécanisme interne des entreprises et à la satisfaction des plaignants.

04

Plaintes résolues avec acceptation des plaignants mais pas dans les délais établis par le mécanisme interne des entreprises.

06

Plaintes résolues avec une compensation dérisoire et pas dans le temps requis par le mécanisme interne des entreprises.

11

Plaintes en cours de résolution

08

Plaintes rejetées par les entreprises

3 Remarques générales

A la suite de ce travail de suivi, les remarques générales suivantes se dégagent :

La résolution des plaintes va au-delà du temps prévu par le mécanisme de gestion des griefs des entreprises (WCS et Rio), en témoigne plusieurs plaintes des communautés de Mamou, Kérouané déposées depuis fin 2023 et qui tardent encore à trouver des solutions. Un impacté de Ouré kaba, dans la préfecture de Mamou dira ceci « *Mon champ a été impacté par les activités du chemin de fer, le comité de suivi a saisi l'entreprise responsable depuis plusieurs mois et j'attends encore d'être dédommagé* » .

Les mesures proposées de façon générale pour la résolution des impacts sont dérisoires voir insuffisantes et ne sont pas à la hauteur des préjudices causés (WCS).

Un père de famille dont la maison a été fissurée par le dynamitage à Sékhousoria/Madina oula témoigne : « *Sur plus de 100 ménages concernés, les secteurs de Bombia et de Gnègueyah en plus du chef-lieu du district n'ont pu obtenir de la société qu'environ 200 sacs de ciments, un chargement de gravier et sable en réponse à la plainte des communautés* » Sans aucune autre mesure d'accompagnement il ajoute : « *Nous avons reçu cette proposition parce que nous n'avons pas eu le choix.* »

Le manque d'implication des comités de suivi par endroit dans le processus de résolution des plaintes avec les communautés. (WCS et Rio) ;

Les accords à l'amiable énoncés sont pour la plupart non formels et d'autres non effectifs selon les constats des comités de suivi sur le terrain (WCS) ;

4 Recommandations

Suite aux constats et remarques faits au cours de cette période de suivi, nous recommandons aux deux (2) entreprises et aux services étatiques concernés par le projet Simandou :

Aux entreprises

- Améliorer la mise en œuvre des mécanismes de gestion des griefs en respectant les délais impartis pour la gestion d'une plainte (WCS et Rio) ;
- Proposer des mesures plus conséquentes conformément au cadre légal guinéen et les engagements des sociétés à respecter les normes et bonnes pratiques en matière de traitement et de réparation des dommages causés par les impacts de leurs activités (WCS et Rio) ;
- Impliquer à tous les niveaux de résolution des plaintes les comités de suivi pour assurer plus de transparence et d'inclusivité du processus ; (WCS et Rio) ;
- Formaliser tous les accords à l'amiable avec les communautés/plaignants et partager des copies aux comités de suivi ; (WCS et Rio).

Aux services étatiques concernés par le projet

- D'accentuer le suivi rapproché des engagements sociaux et environnementaux des entreprises sur le terrain et prendre des mesures adéquates et conséquentes à cet effet (Ministère des mines et de la géologie, Ministère de l'environnement et du développement durable à travers l'Agence guinéenne d'évaluation environnementales (AGEE) et ses démembrements) ;
- Renforcer la consultation des communautés affectées pour recueillir leurs préoccupations vis-à-vis du projet (Ministère des mines et de la géologie à travers le service des relations communautaires et le développement du contenu local et le ministère de l'environnement et du développement durable à travers l'Agence guinéenne d'évaluations environnementales) ;
- D'améliorer la collaboration avec les ONG et les comités de suivi au niveau local (Ministère des mines et de la géologie, Ministère de l'environnement et du développement durable à travers l'Agence guinéenne d'évaluations environnementales).

Conclusion

Le projet Simandou, qui est d'une envergure considérable et s'étend sur des zones écologiquement sensibles en Guinée, nécessite un suivi citoyen rigoureux pour garantir une exploitation responsable vis-à-vis des communautés et de l'environnement. Ainsi, il est essentiel que toutes les parties prenantes (Entreprises, services techniques, acteurs de la société civile et citoyens à la base) unissent leurs efforts afin que ce projet profite à l'ensemble des acteurs concernés.

Cette initiative de suivi-citoyen est un pas important vers une meilleure gouvernance des ressources naturelles en Guinée, en favorisant la transparence , la responsabilité et la participation des communautés dans la mise en œuvre des projets qui les affectent.